

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché le 3 décembre 2020 Le conseil municipal de Lamagdelaine se réunira le 08 décembre 2020 à 20 heures 30, à la salle des fêtes en l'absence de public (mis à part, le correspondant de la presse), selon le respect des recommandations sanitaires en vigueur avec le port du masque obligatoire

### ORDRE DU JOUR

Décision municipale dans le cadre de la délégation générale que lui a confiée le conseil municipal

**1 – Participation écoles extérieures**

**2 – Décision modificative**

**3 – Convention d'adhésion « Protection des données personnelles »**

**4 - Présentation rapport annuel SIAEP Francoulès : prix et qualité de l'eau**

**5 – Questions diverses**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Véronique ARNAUDET.

**Présents :** DUFLOS Jacques, GAUFFRE Marie-Christine, VIGUIE Véronique, MAGNE Pierre, FERRERO Damien, MEYNIER Marie-Hélène, BRUNIE Dorothee, RASSAT Nathalie, LACALMONTIE Luc, DESBLEDS Jean-Michel, JORDAN Annick, MUZAS Martine, RULLIERE Jean-Pierre

Absents excusés : GUILENDOUE Olivier procuration ARNAUDET Véronique

Le conseil municipal a élu Monsieur RULLIERE Jean-Pierre secrétaire.

Le PV de la dernière réunion est adopté.

Résumé de la décision à l'ordre du jour du conseil municipal du 08 Décembre 2020

#### DECISION MUNICIPALE 2020

**Prise par Madame le Maire dans le cadre de la délégation générale que lui a confiée le conseil municipal  
Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT**

#### [Décision n°1 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée visa la réhabilitation de la salle des fêtes](#)

Vu l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020, rendue exécutoire le 12 août 2020, donnant à Madame le Maire délégation générale pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

**MADAME LE MAIRE  
DECIDE**

**Article 1** : De conclure le marché « RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES DE LAMAGDELAINE » avec le BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES LIONEL CARCY domicilié 481 Avenue des FTFP et 8<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie 46000 CAHORS.

Montant initial du marché :

- Montant HT : 31 680,00 €
- Montant TVA : 6 336,00 €
- Montant TTC : 38 016,00 €

Le taux de rémunération est fixé à 7,20 %

Le forfait de rémunération est provisoire.

Il correspond au produit du taux de rémunération par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage, à savoir 440 000 € HT.

Fait à LAMAGDELAINE, le 18 Novembre 2020.

**OBJET : Participation écoles extérieures 2020 n°1**

Madame Le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de la participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école.

Cette participation financière concerne les enfants accueillis dans notre école qui ne résident pas sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer un forfait de 1773 euros représentant le coût de l'accueil par enfant pour l'année scolaire 2019-2020.

**Objet : Décision Modificative n°2**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant, sur le budget de l'exercice 2020

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2121	ONA	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	90,41
			<b>Total</b>	<b>90,41</b>

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	280414 11	OPFI	amortissement subvention équipement	90,41
			<b>Total</b>	<b>90,41</b>

**OBJET : Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) n°3**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ». La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez le projet de tarification de ce service, à titre indicatif, qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration du CDG 46.

**LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- de désigner le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec le CDG 46,
- de l'autoriser à prendre et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG46

**DECISION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE**

- **d'autoriser Madame le maire à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données.**
- **d'autoriser Madame le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**
- **d'autoriser Madame le maire à prévoir les crédits au budget**

Monsieur DUFLOS Jacques, adjoint et délégué au syndicat des eaux présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'eau potable du SIAEP de Francoulès qui a été adopté en comité syndical.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service : il est mis à la disposition des membres du conseil municipal.

Le conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

## INFOS

- Appel d'offre du marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée pour la réhabilitation de la salle des fêtes :

Publication sur le JAL la dépêche le 07 octobre 2020

La date limite de remise des offres était fixée au 16 novembre 2020 à 12 heures 00.

Les offres reçues ont été ouvertes le 16 novembre 2020 suite à la consultation en titre.

5 prestataires ont déposé une candidature :

- IES
- BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES LIONEL CARCY
- Agence architecture de vie
- LE 23 ARCHITECTURE
- Architecte HEBERT

Après examen de la commission travaux et de la commission appels d'offre, le choix s'est porté sur le Bureau d'études techniques Lionel CARCY avec un taux de rémunération de 7,20% soit un montant de 31 680€ HT

- Affaire CLERTEAU(Savanac)

En attente du devis de sécurisation du bâtiment

Constations d'huissier réalisées et le propriétaire a bien été informé.

- Affaire Grêlat

7117 € de coût pour la commune.

Actuellement en cassation.

- Quercy Energie :

Monsieur DESBLEDS représentant de la commune au sein de l'association présente les missions et actions de celle-ci.

- Assainissement :

La compétence du service est passée au Grand-Cahors depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, leur volonté est de rapatrier les anciens excédents d'investissements. Le conseil garde sa position prise par délibération du 30 novembre 2019, de conserver ces résultats.

- Antenne FREE :

La pose de l'antenne FREE sur le domaine ASF initialement prévu à l'entrée de service de l'autoroute, est déplacé avec un recul maximal pour une bonne couverture. Cette décision a été prise lors d'une rencontre sur le terrain avec le service urbanisme du Grand-Cahors en présence de Madame le Maire et Monsieur CORMANE adjoint lors du mandat précédent, de la représentante de FREE et des ASF.

- École

Suite au dernier conseil d'école le choix se fait sur 4,5 jours

Activités périscolaires gym et musique

Achats de plantes pour un projet d'école

Mise en place d'une organisation pour l'inscription des enfants en maternelle en collaboration avec la mairie de Bellefont La Rauze

- Recensement :

En raison de la crise sanitaire, le recensement de la population prévu en janvier 2021 est reporté en 2022

Commission vie sociale :

- le repas des aînés n'aura pas lieu en 2021 à cause de la pandémie,
- Nous prenons régulièrement des nouvelles des personnes identifiées vulnérables. Les enfants de l'école vont réaliser des cartes de vœux pour nos aînés vulnérables. Ces personnes ont toutes des

contacts avec de la famille plus ou moins éloignée, des voisins vigilants, des services médicaux ou sociaux.

- Le bulletin municipal « LAMAG INFOS » sera distribué avant la fin de l'année, sera joint un masque par foyer, une fiche de renseignement avec sa feuille explicative pour le registre spécifique d'inscription des personnes vulnérables.

Commission vie locale :

- La commission de la vie locale a convenu d'un partenariat avec l'association des « Cas du Cyrque » en leur mettant la salle des fêtes à disposition gratuitement. Ils proposent des stages de découverte et d'initiation aux arts du cirque pour les enfants de 4 à 12 ans en février et en avril. Les parents des écoles du RPI seront informés en avant-première et pourront demander une pré-inscription auprès de Madame GAUFFRE.

- Rapports annuels :

Le contrôle de la conformité électrique a été réalisé par Bureau Véritas. Quelques petits travaux à prévoir. Aucun point critique

- Contrat gaz :

Une négociation est en cours avec Antargaz pour obtenir de meilleurs tarifs, nos locataires du presbytère pourront bénéficier d'un tarif renégocié avec une remise importante.

- Déchets verts :

Lors de l'ouverture du dépôt le samedi 21 novembre, une participation importante avec satisfaction des administrés a été constatée. Il est donc décidé de renouveler une prochaine collecte le samedi 9 janvier 2021 de 10 à 12 heures.

- Signalisation et plantation :

Les places de parking devant la boulangerie et la salle des fêtes vont être matérialisées. Nous sommes en attente du devis de Loupias.

De nouveaux végétaux ont été plantés dans le rond-point par des conseillers municipaux.

L'installation de nouvelles illuminations de Noël ont été mise en place.

- Ecole :

Une réunion a eu lieu à la préfecture sur la demande de la commune de Bellefont-la-Rauze avec le directeur (DASEN) et l'inspecteur d'académie ainsi que deux élus de chaque commune. Le but étant de faire le point sur l'évolution de l'avenir de l'école.

Le sous-préfet va se déplacer sur le terrain pour évaluer la viabilité du projet de la future école de Bellefont-la-Rauze.

Le souhait de l'académie se porte sur une école avec 4 classes sur le RPI.

Un compte rendu de cette réunion sera élaboré en commun.

- Eclairage public :

Il est prévu pour l'an prochain de remplacer l'éclairage vieillissant par des lampadaires de récupérations.

Se pose la question du choix d'ampoule LED, y aurait-il un retour sur investissement vu le coût important de l'ampoule.

- Archive :

Nous étudions la possibilité de faire intervenir le service archivage du centre de gestion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 22 h 35.